



المجلس الوطني للتجارة الخارجية
CONSEIL NATIONAL DU COMMERCE EXTERIEUR

***Rapport de la commission
Information/formation sur
le commerce extérieur
Présenté le 10 octobre 2002***

Table des matières

1. Les systèmes d'information et de formation sur le commerce extérieur	2
1.1. Les travaux du Conseil en matière de développement de l'information sur le commerce extérieur	3
1.1.1. Identification des sources principales et secondaires des informations réglementaires et élaboration d'un répertoire des textes juridiques portant sur le commerce extérieur	3
1.1.2. Désignation d'un organisme impliqué dans la gestion du commerce extérieur comme centre d'orientation et de coordination du développement de l'information sur le commerce extérieur.....	4
1.1.3. Prise en compte des régions du Maroc dans tout effort de d'élaboration diffusion de l'information sur le commerce extérieur.....	5
1.2. Les travaux du Conseil en matière de formation sur le commerce extérieur.	5
1.3. Les travaux de développement de statistiques des échanges extérieurs des services.....	6
2. Les observatoires de compétitivité sectorielle	7
2.1. Objectifs du projet et étapes de réalisation.....	8
2.2. Thèmes de recherche scientifique.....	8
2.2.1. Intégration régionale et compétitivité	8
2.2.2. Environnement général : Indicateurs macroéconomiques de la compétitivité	9
2.2.3. Indicateur de compétitivité sectorielle	10
2.3. Mise en place d'une unité de suivi de la compétitivité.....	10
2.4. Évolution de la réalisation du projet.....	11

Rapport de la commission Information/formation sur le commerce extérieur

Depuis sa mise en place, le Conseil national du commerce extérieur n'a cessé d'œuvrer pour le développement de l'information et de la formation sur le développer l'information sur le commerce extérieur. La commission instituée, à cet effet, a présenté plusieurs recommandations dont une large partie a connu une mise en œuvre. C'est le cas notamment de la réalisation d'une base de données intégrée sur le commerce extérieur, la production d'un répertoire des sources d'information réglementaire sur le commerce extérieur et l'organisation de séminaires de formation des opérateurs économiques aux règles de l'OMC.

Dans le prolongement de ces travaux, le Conseil, en collaboration avec le Centre canadien de Recherche et Développement international, pilote un projet maghrébin de développement d'outils d'analyse sectorielle de la compétitivité. A terme, l'objectif de ce projet est de mettre en place avec la collaboration des associations professionnelles des observatoires sectorielles de la compétitivité.

1. Les systèmes d'information et de formation sur le commerce extérieur

Dès sa mise en place, le Conseil a mis en place la commission "Information/formation sur le commerce extérieur"¹ à laquelle il a confié la mission d'examen des problèmes liés au déficit en matière d'information institutionnelle et commerciale ayant trait au commerce extérieur et de proposer un programme de travail capable de remédier à ces problèmes.

L'objectif recherché consiste à renforcer des capacités compétitives à l'exportation de l'économie nationale, à travers l'optimisation des systèmes de collecte, de traitement et de diffusion d'une information fiable et actualisée sur le commerce extérieur.

La commission s'est intéressée, également, à la mise en œuvre d'un programme de formation au profit des opérateurs économiques après un examen des besoins en la matière.

¹ Cette commission a été animée par M. Nouredine OMARY puis par M. Abderrazak EL MOSSADEQ

1.1. Les travaux du Conseil en matière de développement de l'information sur le commerce extérieur

Les travaux du Conseil en matière de développement de l'information ont consisté dans un premier au recensement des informations juridiques et réglementaires portant sur le commerce extérieur, à l'identification des sources principales et secondaires et à l'élaboration de propositions et recommandations à même de permettre de diffuser et de vulgariser ces informations.

Le Groupe de travail institué à cet effet, a procédé à l'identification des sources principales et secondaires de l'information réglementaire portant sur le commerce extérieur, à l'élaboration d'un programme de séminaires sur les cadres réglementaires national, international et préférentiel du commerce extérieur et à la formulation d'un ensemble de recommandations portant sur :

- La désignation d'un organisme impliqué dans la gestion du commerce extérieur comme centre d'orientation et de coordination du développement de l'information sur le commerce extérieur ;
- La prise en compte des régions du Maroc dans tout effort de diffusion de l'information réglementaire ;
- Création d'une synergie de recherche scientifique et appliquée sur le cadre réglementaire du commerce extérieur.

1.1.1. Identification des sources principales et secondaires des informations réglementaires et élaboration d'un répertoire des textes juridiques portant sur le commerce extérieur

La réglementation portant sur le commerce extérieur a connu un développement considérable durant les dernières années. Ce développement a concerné tant le cadre législatif national que celui international.

En effet, la réforme du cadre législatif national a figuré comme l'une des priorités du Programme d'Ajustement Structurel mis en œuvre dès le début des années 80. Depuis, le champ de cette réforme n'a cessé de s'élargir et d'englober d'autres domaines réglementaires ayant un impact direct ou indirect sur la réglementation du commerce extérieur.

En ce qui concerne les cadres législatifs international et préférentiel, ils ont connu, pour leur part un développement considérable notamment suite à la signature de l'Acte Final de l'Uruguay Round et de l'Accord d'Association entre le Maroc et l'Union européenne.

Ces développements, concentrés dans le temps, rendent difficile la tâche de mise à jour des informations réglementaires. Conjugée à la multiplicité des départements intervenant directement ou indirectement dans l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation portant sur le commerce extérieur, cette difficulté s'amplifie et devient presque du domaine de l'insurmontable pour les demandeurs et les utilisateurs quotidiens de l'information réglementaire portant sur le commerce extérieur.

Afin de tenter un dépassement de ces difficultés et sur la base d'une typologie des réglementations proposée par les cadres du commerce extérieur, le Groupe de travail mis en place par le Conseil a élaboré une matrice répertoriant les textes juridiques de base et permettant d'identifier les sources principales et secondaires d'information les concernant.

Cette matrice a servi, par ailleurs, à l'élaboration, par le Ministère chargé du commerce extérieur, d'un répertoire détaillé sur les cadres réglementaires international, national et préférentiel du commerce extérieur.

Cette base permet une recherche multicritère facilitant l'identification des textes juridiques par rapport aux produits, secteurs d'activités, nature, portée et les champs d'application des réglementations, les coordonnées des départements chargés de leur mise en œuvre, les procédures administratives et réglementaires, etc..

Compte tenu de la complexité des textes juridiques, des chevauchements et des multiplicités des réglementations pouvant régir un seul domaine du commerce extérieur, le Conseil a recommandé le développement d'application informatique portant sur les cadres réglementaires national, international et préférentiel pour faciliter davantage l'accès à l'information.

Dans ce cadre, le département chargé du commerce extérieur a élaboré une base de donnée intégrée du commerce extérieur pour faciliter l'accès aux différentes données des échanges extérieurs, au tarif douanier et concessions tarifaires, aux engagements pris par le Maroc dans le cadre des accords bilatéraux et multilatéraux.

En vue d'engager les moyens humains et matériels appropriés pour assurer une mise à jour continue du répertoire des textes juridiques et de la base de données intégrée et afin de faciliter l'accès des opérateurs aux informations réglementaires et des échanges extérieurs, le Conseil a recommandé de centraliser les différents textes et réglementations régissant le commerce extérieur auprès du centre d'orientation et de coordination du développement de l'information sur le commerce extérieur.

1.1.2. Désignation d'un organisme impliqué dans la gestion du commerce extérieur comme centre d'orientation et de coordination du développement de l'information sur le commerce extérieur

Le Conseil a suggéré de charger l'un des départements impliqués dans la gestion du commerce extérieur d'assurer le rôle d'un centre de coordination du développement des applications informatiques portant sur le commerce extérieur et ce, afin d'harmoniser ces applications, d'éviter les doubles emplois, d'orienter les utilisateurs, de rationaliser la gestion par une meilleure identification des besoins en information et de permettre, à moyen terme, la création d'un réseau d'échange d'informations sur le commerce extérieur.

A cet effet, le Conseil a invité le département chargé du commerce extérieur, le centre national de la documentation et le centre marocain de promotion des exportations à examiner les moyens humains et matériels qui peuvent être utiles à l'installation du centre d'orientation et de coordination du développement de l'information sur le commerce extérieur, auprès de l'un de ces départements.

A ce propos, le département chargé ministère du commerce extérieur a suggéré de faire appel à un organisme privé pour promouvoir le développement de l'information sur le commerce extérieur. Il a confirmé, par ailleurs, sa disponibilité à jouer temporairement le rôle du centre proposé.

Le centre national de la documentation, pour sa part, a remis au Conseil une note récapitulant la mission et les objectifs de cet organisme et présentant les moyens humains, matériels et organisationnels à sa disposition.

Après une visite des membres de la commission à ce Centre, les membres du Conseil ont invité le département chargé du commerce extérieur à abriter temporairement le centre d'orientation et de coordination du développement de l'information réglementaire sur le commerce extérieur. Ils ont invité par la même occasion tous les départements impliqués dans l'élaboration de textes législatifs ou réglementaires relatifs au commerce extérieur à collaborer étroitement avec ce département en mettant à sa disposition toute documentation relative aux cadres réglementaires du commerce extérieur.

1.1.3. Prise en compte des régions du Maroc dans tout effort de d'élaboration diffusion de l'information sur le commerce extérieur

La région tend à devenir une entité incontournable dans le processus de développement économique et social du pays. A cet égard, le Conseil a constaté que les sources d'information sur le commerce extérieur sont très concentrées géographiquement, ce qui ne manque pas de créer des difficultés d'accès à ces informations pour les opérateurs des régions éloignées de la capitale.

Afin de dépasser ces difficultés liées à la concentration de l'information au niveau de la région centre, le Conseil a recommandé la prise en compte de la région dans tout effort de diffusion et d'élaboration de l'information sur le commerce extérieur. L'Office des changes a été sollicité pour opérer ce traitement.

1.2. Les travaux du Conseil en matière de formation sur le commerce extérieur.

Compte tenu de l'évolution que connaît le cadre réglementaire du commerce extérieur tant aux niveaux national qu'international, le Conseil a recommandé d'élaborer un programme de formation portant sur les principaux textes juridiques qui réglementent le commerce extérieur. Cette action contribuerait certainement à assurer notamment une vulgarisation des textes juridiques qui sont de nature souvent assez complexe.

A cet effet, le Conseil a élaboré un programme de séminaires sur les cadres réglementaires national, international et préférentiel du commerce extérieur. Ce programme a été validé par questionnaire qui a adressé aux principales fédérations affiliées à la CGEM. L'ordre de priorité révélé par les fédérations qui ont répondu au questionnaire a reflété dans une large mesure les préoccupations des opérateurs en matière d'information sur le commerce extérieur.

Dans le cadre de ce programme, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat a organisé plusieurs séminaires dont notamment ceux portant sur la valeur en douane, le système de défense commerciale, les règles d'origine et les obstacles techniques au commerce.

Il convient de noter, également, que dans le cadre des travaux de la Commission « Formation information sur le commerce extérieur » le Conseil a été convaincu que seule une synergie de recherche scientifique et appliquée sur le cadre réglementaire du commerce extérieur, impliquant les chercheurs universitaires, les opérateurs privés et l'Administration, est à même de permettre un développement continu et une mise à jour harmonieuse de ce cadre.

Le Conseil a insisté sur la nécessité de multiplier les rencontres scientifiques entre ces trois partenaires, afin d'engager des projets de recherche conjoints portant sur le commerce extérieur. C'est dans ce cadre d'ailleurs qu'un projet de développement d'indicateurs de compétitivité a été initié par le Conseil.

1.3. Les travaux de développement de statistiques des échanges extérieurs des services

Dans le prolongement de ses travaux, la commission « Formation information sur le commerce extérieur » a initié des travaux sur le développement des statistiques des échanges des services et l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs sectoriels de compétitivité.

A cet égard, les travaux du Conseil ont noté que mise à part les statistiques sur le tourisme qui sont relativement produites avec une fréquence constante, les statistiques relatives aux autres services (services financiers, assurances, transports, ingénierie, conseil, etc.) sont indisponibles ce qui constitue un handicap à l'identification des caractéristiques de l'offre et de la demande nationales ni celles relatives aux échanges extérieurs des services.

Ainsi, pour combler ce manque et notamment pour pouvoir améliorer l'appréciation des échanges extérieurs des services dans le cadre du rapport du Conseil, le Conseil a entamer une réflexion sur l'état actuel des statistiques sur les services et les voies et moyens de les améliorer.

Cette réflexion devrait également permettre d'identifier les voies et moyens à même de disposer dans les meilleurs délais possibles des données relatives au comportement de l'offre et la demande nationales de biens et d'élaborer un système d'information propre à ce domaine.

Ce projet suit actuellement son cours dans le cadre des travaux de la commission « Développement des exportations des services » (Voir section travaux en cours).

De même, il convient de noter que les statistiques nécessaires à l'élaboration des indicateurs sectoriels de compétitivité ont été l'une des priorités de cette commission.

L'élaboration et le suivi de ces indicateurs nécessitent un effort d'homogénéisation assez important, en matière des statistiques relatives à la production nationale et aux échanges extérieurs et une collecte continue et bien ciblée des données à l'échelle internationale. Cet effort reste à fournir presque en entier, tant au niveau conceptuel qu'au niveau organisationnel.

C'est ainsi que le conseil a conclu une convention avec le Centre de recherches pour le développement international du Canada (CRDI) en vue de financer un projet de mise en place d'observatoires de la compétitivité sectorielle.

2. Les observatoires de compétitivité sectorielle

Dans l'objectif d'élaborer des indicateurs sectoriels de compétitivité et de mettre en place des observatoires de compétitivité sectorielle, le Conseil a sollicité la coopération du Centre canadien de recherche et développement international (CRDI) pour le financement de ce projet.

Tout en donnant son accord pour le financement du projet, le CRDI a proposé d'élargir cette initiative aux autres pays maghrébins pour lui permettre de mieux cadrer son financement avec les priorités du Centre qui privilégie les approches régionales. Il a proposé également au Conseil de coordonner le projet et de le gérer administrativement.

Ce présent projet porte sur l'élaboration d'un système d'analyse et de suivi de la compétitivité sectorielle des entreprises maghrébines. Il vise à analyser la compétitivité tant interne qu'externe en utilisant une approche sectorielle et comparative entre 4 pays du Maghreb : le Maroc, l'Algérie la Tunisie et la Mauritanie.

2.1. Objectifs du projet et étapes de réalisation

Le projet vise des objectifs généraux, spécifiques et institutionnels. Les objectifs généraux portent sur la mise en place d'un système d'analyse et de suivi de la compétitivité et des performances du commerce extérieur. Dans un contexte mondial caractérisé par changements majeurs dans l'environnement des échanges commerciaux, il est important que les pays du Maghreb développent les outils d'analyse et renforcent leur capacité nationale afin de pouvoir assister les administrateurs et décideurs qui doivent formuler des recommandations de politiques commerciales.

Les objectifs spécifiques d'ordre scientifique concernent :

- Élaboration d'un système d'indicateurs de suivi de la compétitivité sectorielle des entreprises ;
- Élaboration d'un schéma d'évaluation de l'impact des politiques fiscale et monétaire sur la compétitivité sectorielle ;
- Mise en place d'un système de suivi de la compétitivité et des performances ;
- Réalisation d'études comparatives de l'évolution de la compétitivité et des performances du commerce extérieur des pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie et Mauritanie).

Les objectifs institutionnels visent à établir et développer, à travers le projet, des relations de partenariat, d'une part entre les décideurs et chercheurs et d'autre part avec les centres de recherche internationaux et ce en vue de promouvoir un développement continu des capacités locales de suivi de la compétitivité.

Afin d'atteindre les objectifs de ce projet le programme sera structuré en deux principales composantes : Le développement d'indicateurs de compétitivité qui constitue la composante recherche proprement dite du projet et la mise en place d'une unité de suivi de la compétitivité sectorielle moyennant un renforcement des capacités des utilisateurs.

2.2. Thèmes de recherche scientifique

Trois principaux thèmes seront traités dans cette composante du projet et une sous-composante qui viendra alimenter le volet unité de suivi.

2.2.1. Intégration régionale et compétitivité

Sous ce thème, une équipe multinationale sera responsable d'étudier les questions liées à l'intégration et à la compétitivité de la région. Est-ce que l'intégration est la solution à l'amélioration de la compétitivité ? Dans le cadre des négociations avec l'UE et dans le cadre de l'OMC, les pays du Maghreb seraient-ils mieux positionnés s'ils coordonnent leurs actions que dans la situation actuelle où ils négocient de manière isolée.

Les relations particulières des pays du Maghreb avec l'UE nécessitent qu'une attention particulière soit consacrée à cet aspect. Alors que plusieurs pays ou régions se positionnent et font face à une situation de libéralisation, la région semble aller dans une direction inverse. Dans le passé les pays bénéficiaient d'une position privilégiée sur le marché de l'EU.

Cette position risque d'être sérieusement remise en cause en raison de la tendance à la généralisation des accords de libre-échange par l'UE avec d'autres pays, notamment de l'Amérique Latine (Mexique, MERCOSUR, etc.), et de l'intégration totale de plusieurs pays de l'Europe de l'Est dans l'UE.

Ce sont ces questions qui seront revues et traitées à travers une analyse détaillée des avantages et inconvénients du développement de l'intégration entre les quatre pays du Maghreb d'une part et avec l'union européenne d'autre part.

Les principaux résultats visés par ce thème de recherche est d'élaborer un bilan des négociations finalisées (au niveau multilatéral et régional) et identifier des référents fondamentaux des prochains cycles de négociations à l'OMC et de la mise en œuvre progressive des accords signés au niveau multilatéral, au niveau régional de l'Union européenne et au niveau régional dans le cadre de l'Union du Maghreb arabe ou de la Zone arabe de libre-échange.

2.2.2. Environnement général : Indicateurs macroéconomiques de la compétitivité

Ce volet de recherche permettra d'analyser la situation de compétitivité au niveau des variables macroéconomiques dans les pays du Maghreb. Ces travaux permettront de bien identifier les principaux déterminants de la compétitivité au niveau national. De plus, ces études alimenteront une étude comparative entre les quatre pays. Comme ces économies ont plusieurs caractéristiques communes, cette analyse comparative permettra peut-être de donner un éclairage sur les voies à suivre en terme de politiques macroéconomiques afin d'améliorer la compétitivité des pays respectifs et aussi leur performance économique.

Les indicateurs qui seront développés sont de nature générale dans le sens où ils reflètent l'environnement général de la compétitivité et les facteurs exogènes aux entreprises. Plusieurs indicateurs peuvent être appréhender tels que le taux de change réel, les différentiels des taux de taxation, les différentiels de productivité globale des facteurs, coût de la main d'œuvre mesuré par le rapport entre les salaires et la productivité du travail ; coûts des principaux services : transport interne et international, frais portuaires, télécommunications, eau et électricité, etc.

2.2.3. Indicateur de compétitivité sectorielle

Cette composante du programme de recherche est la plus importante en terme de travail et d'analyse. Le travail consistera à effectuer des analyses sectorielles de la compétitivité dans trois secteurs clefs de chacune des économies maghrébines². Ces études permettront dans un premier temps d'informer sur les caractéristiques et les déterminants de la compétitivité au niveau sectoriel. Un cadre d'analyse uniforme pour chacun des pays et secteurs permettra d'effectuer tout un ensemble d'analyses comparatives entre les secteurs d'un même pays mais aussi entre les quatre pays au niveau d'un même secteur.

L'analyse portera sur l'appréciation de la position externe de chacun des trois pays sur les marchés extérieurs et ce, à travers l'évolution comparative de leurs parts de marché. L'évolution des prix relatifs devrait fournir une première explication de l'état des parts de marché. Il est nécessaire, en outre, de calculer la compétitivité hors prix et d'estimer la variation des parts de marché inexpliquée par les prix.

Enfin, pour approfondir l'analyse il est nécessaire d'intégrer dans l'approche les principaux développements récents de la théorie du commerce international pour l'analyse des performances du commerce extérieur.

L'usage de plusieurs est prévu pour procéder à cette analyse dont notamment :

- Les indicateurs de parts de marché à l'exportation ;
- Les propensions à l'exportation ;
- Le taux de pénétration des importations ;
- Les indicateurs d'avantage comparatif révélé ;
- Différentiel des tendances des exportations par rapport au commerce mondial ;
- Les indicateurs de la compétitivité prix ;
- Les indicateurs qualitatifs de la compétitivité ;
- Les indicateurs de commerce intra branche ou de différenciation.

2.3. Mise en place d'une unité de suivi de la compétitivité

L'objectif de cette composante du projet est de mettre en place des unités de suivi de la compétitivité sectorielle qui pourrait utiliser les outils d'analyse de la compétitivité adaptés aux besoins et aux capacités d'une association professionnelle choisie pour un projet pilote.

Les outils d'analyse de la compétitivité sectorielle seront adaptés afin que des administrateurs de l'association puissent facilement les utiliser et interpréter les résultats obtenus. Le travail s'effectuera à deux niveaux : technique où les indicateurs de suivi devront être adaptés et opérationnels où un logiciel sera développé ou adapté (dans le cas où de tels logiciels existeraient déjà).

² En fonction des ressources disponibles peut-être que seulement deux secteurs seront retenus.

Le processus de sélection des filières a permis de retenir les textiles et l'agroalimentaire pour le projet pilote. La première phase du projet pilote devrait permettre de tester la pertinence des outils et mettre en place les moyens humains et matériels de l'unité de suivi de la compétitivité. Cette phase devrait être prise en charge par les promoteurs du projet.

La deuxième phase du projet servira à passer à l'appropriation du projet. L'objectif est de permettre à l'association d'intégrer le projet dans son programme de travail pour continuer d'offrir les informations sur l'évolution de la compétitivité et permettre aux décideurs du secteur de prendre les mesures nécessaires à l'amélioration continue de leur compétitivité.

2.4. Évolution de la réalisation du projet

Pour la constitution de l'équipe de chercheurs marocains, le Conseil a inséré un avis de recrutement, à temps partiel, des enseignants chercheurs disposant d'une bonne expérience dans les projets similaires et ce, pendant la durée du projet.

Le comité de direction du projet a tenu une réunion de démarrage le 1^{er} et 2 février 2002 et le comité scientifique sa première réunion les 25 et 26 avril 2002 en présence des experts marocains, tunisiens et algériens et des représentants de la FENAGRI et de l'AMITH.

Lors de la seconde réunion, les experts ont présenté chacun dans son domaine, les méthodologies de travail pour l'approche de la compétitivité sectorielle des entreprises.

Les travaux de recherches suivent actuellement leur cours. En effet, les deux rapports sectoriels des chercheurs marocains qui ont fait l'objet de commentaires de la part des membres du Conseil Scientifique et de Direction et ont été soumis aux associations partenaires à savoir :

- l'AMITH pour le secteur du textile et de l'habillement
- la FENAGRI et l'EACCE pour le secteur de l'alimentaire.

Plusieurs réunions ont été tenues avec les membres des Comités de Suivi de ces deux partenaires pour :

- Préciser leurs attentes du projet de mise en place des observatoires sectoriels en tant qu'outils de suivi de la compétitivité et de la conjoncture de chacun des secteurs ;
- Définir les conditions de mise en œuvre de ces projets

A cette fin, un cahier de charge a été élaboré par le CNCE pour définir l'intervention du chercheur chargé d'accompagner les deux organismes partenaires dans la conception et la mise en place de ces deux observatoires.

De même, un projet de convention entre le CNCE et chacun des organismes partenaires a été élaboré. Ces conventions qui seront soumises incessamment à l'approbation de l'AMITH et de la FENAGRI / EAACCE, précisent les modalités de coopération des parties pour garantir la mise en place et le fonctionnement des deux observatoires sectoriels dans des conditions optimales tout en répondant aux besoins opérationnels des utilisateurs potentiels (opérateurs privés, associations professionnelles, partenaires publics et privés, CNCE, analystes et chercheurs).